



Mairie de BOUGLIGNY
2 allée du Parc
77570 BOUGLIGNY
Tel : 01.64.28.70.56
Fax : 01.64.28.79.86
Courriel : mairie.bougligny@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 AVRIL 2018 A 19 H 00

Étaient présents : M. AVRIL Pascal, Mme BENARD Carole, M. BIGOTEAU Michel, M. BILLARD Vincent, M. BOUDESOCQUE Damien, M JOURANDON Alain, M. LEGROS Jany, M. LEMPEREUR Jean-Pierre, M. LIGERE Philippe, Mme LIONNET Rose-Marie, M. MARTIN Jean-Philippe, M. PICARD Sébastien, Mme KUNTZ Reine

Absent(s) excusé(s): M.BARTHELEMY Jean-Benoist, Mme TIMBERT Sandra

M. AVRIL Pascal a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 MARS 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 22 Mars 2018.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter 2 questions à l'ordre du jour soit :

- Retrait de la commune de Voulx au sein du Syndicat Mixte de Transport du Sud Seine et Marne ;
- Remplacement de la lanterne – rue de la grange au blé au hameau de Corbeval

Le Conseil acquiesce.

BUDGET PRIMITIF 2018 – SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le Budget Primitif du Service des Eaux – exercice 2018, comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses et recettes : 200 975 €

Section d'Investissement :

Dépenses et recettes : 24 948 €

BUDGET PRIMITIF 2018 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune – exercice 2018, comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses et recettes : 720 248 €

Section d'Investissement :

Dépenses et recettes : 93 046 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2018 et suite à la réunion préparatoire de la commission de finances, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci doit se prononcer chaque année sur le taux à appliquer aux différentes taxes directes locales communales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti).

Madame le Maire propose une augmentation de 1 % pour un produit supplémentaire de 2264 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote :

Par 10 voix pour une augmentation de 1 % 3 voix contre (qui souhaitent une augmentation de 1.5 %).

- Taxe d'habitation : 14,64
- Foncier Bâti : 11,76
- Foncier Non Bâti : 40,13

VOTE DES SUBVENTIONS

Madame le Maire demande à l'Assemblée de procéder au vote des subventions pour 2018.

Le Conseil Municipal,

- Vote à l'unanimité les subventions citées ci-dessous :

<u>Amicale Cyclisme Château-Landon :</u>	80 €
<u>Amis de l'Ecole de Bougligny :</u>	500 €
<u>Soutien Facil :</u>	100 €
<u>Club des Amis de Bougligny :</u>	400 €
<u>Comité des Fêtes :</u>	800 €
<u>Etoile Sportive :</u>	150 €
<u>Fnaca :</u>	80 €
<u>Ussif :</u>	100 €
<u>Harmonie Nemours :</u>	80 €
<u>Mission Locale :</u>	400 €
<u>Récré Action :</u>	100 €
<u>Restaurant du cœur :</u>	50 €
<u>Section Jeunes Sapeurs-Pompiers :</u>	80 €
<u>Téléthon :</u>	100 €
<u>Vaincre la Mucoviscidose :</u>	100 €
<u>Vélo Club Sulpicien :</u>	80 €
<u>Divers (réserve) :</u>	350 €
<u>Classe Découverte :</u>	450 €

- Emet un avis défavorable aux autres demandes de subvention présentées lors de la réunion

PARTICIPATION CLASSE DECOUVERTE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur le Maire d'Aufferville sollicite les mairies du R.P.I. afin que celles-ci participent à la classe de découverte organisée par les CM2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité une subvention de 450 € pour la classe de découverte.

ACHAT MATERIEL SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire donne lecture des devis de Val Equipement et de Bouvard pour l'achat d'un taille haie et d'une tondeuse soit :

- Val Equipement : 2 352 € TTC
- Bouvard : 2 731,99 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord à l'unanimité des membres présents pour l'achat du matériel chez Val Equipement pour un montant TTC de 2 352 €,

Dit que la dépense sera imputée au chapitre 21 article 2158 du budget primitif 2018.

PROJET REMPLACEMENT TRACTEUR

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune devra procéder prochainement au remplacement du tracteur.

Madame le Maire précise qu'elle va se renseigner afin de savoir s'il est possible d'obtenir une subvention pour cet achat.

ACHAT MATERIEL CANTINE (ETUVE)

Madame le Maire informe le Conseil que le personnel de la cantine a demandé s'il serait possible d'acheter une étuve afin de maintenir les plats au chaud.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis de la Corpo,

Donne son accord à l'unanimité pour l'achat d'une étuve pour un montant TTC de 1 140 €,

Dit que la dépense sera imputée au chapitre 21 article 2188 du Budget Primitif 2018.

MATERIEL SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un devis a été demandé chez DUSOGAT pour la réfection des plateaux de la salle polyvalente.

Le devis s'élève à 846,53 € TTC uniquement pour le bois.

Madame le Maire dit qu'elle a reçu une proposition commerciale de la société PRODES pour un montant de 995 € HT soit 10 tables achetées 10 tables offertes.

Madame le Maire indique qu'elle a commandé les tables chez la société PRODES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord à l'unanimité pour l'achat des tables pour un montant HT de 995 € (1 194 € TTC),

Dit que la dépense sera imputée au chapitre 21 article 2184 du Budget Primitif 2018.

PROJET DE DISSOLUTION DU CCAS AU 31/12/2018

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la nouvelle organisation territoriale de la République donne la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale).

Madame le Maire précise que le C.C.A.S. ne se réunit qu'une fois par an pour le budget.

Madame le Maire souligne toutefois qu'après la dissolution du C.C.A.S. les demandes au titre de l'Aide Sociale pourront continuer d'être traitées par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale de la commune au 31 Décembre 2018.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE VOULX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT DU SUD SEINE ET MARNE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis défavorable à l'unanimité à la demande de retrait de la commune de Voulx au sein du Syndicat Mixte des Transports du Sud Seine et Marne.

REPLACEMENT DE LA LANTERNE – RUE DE LA GRANGE AU BLE AU HAMEAU DE CORBEVAL

Madame le Maire interpelle le Conseil Municipal sur la nécessité de remplacer la lanterne rue de la grange au blé à Corbeval.

Madame le Maire donne lecture du devis d'ENGIE d'un montant de 777,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord à l'unanimité pour effectuer les travaux,

Confie la mission à l'entreprise ENGIE INEO,

Dit que la dépense sera imputée au chapitre 21 article 2181 du Budget Primitif 2018.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur MARTIN signale que le mur de la propriété des Amis du Gâtinais est endommagé.
- 2) Madame BENARD informe l'assemblée que le Syndicat de Ramassage Scolaire Château-Landon / Souppes-sur-Loing va bientôt être dissous et que les collectivités recevront un courrier prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Bougigny, le 13/04/2018.

Le Maire,
Rose-Marie LIONNET

